

Ajournement

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office conformément à l'article 40 du Règlement.

LE CANADIEN PACIFIQUE—L'EMPLACEMENT DU NOUVEAU DÉPOTOIR DE TORONTO

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Monsieur l'Orateur, le 2 février je posais la question suivante au ministre des Transports (M. Marchand), comme en fait foi la page 907 du hansard:

Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Il y a trois semaines, à une question posée par le député de Northumberland-Durham, il s'est engagé à se renseigner et à informer la Chambre de l'endroit choisi par le CP pour y décharger, chaque année et pendant les quinze prochaines années, 400,000 tonnes de déchets provenant du Toronto Métropolitain. Le ministre s'est-il renseigné et peut-il nous dire quel est l'endroit préférentiel envisagé ainsi que les cinq ou six autres considérés par le CP?

Le ministre de l'Environnement (M. Davis) a choisi de répondre à ma question de la façon suivante:

Monsieur l'Orateur, je peux répondre à cette question. J'en ai beaucoup parlé avec le ministre de l'Environnement de l'Ontario. C'est une question qui relève des autorités provinciales.

Depuis l'époque où je me suis adressé au ministre à la Chambre sur ce sujet, le CP a annoncé qu'il n'avait pas décidé d'abandonner le projet de décharge publique de Minto, mais qu'il envisage d'en implanter une dans le canton de Hope près de Port Hope. Cette question soulève de grandes inquiétudes chez les habitants du canton de Hope, comme précédemment chez ceux du canton de Minto. La majorité des habitants de ma région ont poussé un soupir de soulagement en apprenant qu'on ne nous imposerait pas cette décharge.

Depuis lors, un article du *Confederate* de Mount Forest indique que nous ne sommes peut-être pas encore complètement tirés d'affaires. Dans le *Confederate* de Mount Forest du jeudi 1^{er} mars, on peut lire:

Barbara Murray, qui travaille à plein temps pour Derail Dump Today, estime que son groupe pourrait avoir à lutter encore contre le CP au sujet des ordures. Ce point de vue s'est formé chez elle après avoir rencontré des représentants du CP au cours d'une réunion d'information de quatre jours dans le canton de Hope.

Voilà plusieurs mois que circule une rumeur selon laquelle le CP désire aménager un dépotoir dans le canton de Minto. La compagnie ferroviaire a annoncé la semaine dernière qu'elle demanderait au ministre de l'Environnement l'autorisation d'aménager un dépotoir dans le canton de Hope à environ 55 miles à l'est de Toronto.

S'étant adressé à John Cox, agent de relations publiques du CP, elle a appris que le CP pourrait déposer une demande pour Minto si le projet de Hope ne pouvait se réaliser.

Cette question intéresse toujours notre région. Nous croyons que les petites municipalités ont le droit de déterminer elles-mêmes le genre d'aménagements à effectuer dans leurs limites. Nous croyons qu'une grande et puissante société comme le CP n'a pas le droit de faire fi des vœux des citoyens locaux, qui devraient être consultés à fond sur ces questions.

Nous croyons aussi que le CP a été extrêmement négligent. Il a été extrêmement cachottier quant à ses projets et n'a informé la population du canton de Hope de ce qu'il lui réservait qu'après avoir organisé une grande réunion

[M. l'Orateur adjoint.]

publicitaire. A vrai dire, la société n'a jamais traité d'égal à égal avec la population du canton de Minto. Les gens peuvent maintenant se demander si le canton de Minto est sorti d'embarras ou si notre débat de ce soir a encore quelque utilité. A mon sens, il en a beaucoup. Il soulève des questions beaucoup plus vastes que le simple avenir du canton de Minto; nous en sommes à nous demander quel rôle joue le ministère de l'Environnement dans le règlement des problèmes nationaux d'environnement.

Le ministre semblait croire que cette question relevait strictement de la compétence provinciale. Je ne suis pas d'accord. Je crois que, dans le cas du canton de Minto, il est possible que la pêche ait été polluée—l'article 33 de la loi des pêcheries donne compétence au gouvernement fédéral en cas de pollution des pêcheries—et pour la population du canton de Minto, la question a de l'importance. Je crois aussi qu'ont pu être pollués les cours d'eaux qui se déversent finalement en territoire international, de sorte que le gouvernement fédéral devrait s'intéresser à cela aussi.

En outre, c'est le gouvernement fédéral, et non pas les autorités municipales ou provinciales, qui est chargé de s'assurer que les grandes compagnies de chemin de fer du pays se comportent en bons citoyens. C'est ce qu'elles n'ont pas fait. Elles ont manifesté une extrême mauvaise foi dans leurs rapports avec la population de ma région. Elles ont supprimé les trains de voyageurs. Elles ont laissé leurs emprises être envahies par les mauvaises herbes, au détriment des champs des agriculteurs, et elles ne se sont pas montrées soucieuses d'entretenir les clôtures le long de ces emprises. C'est un signe de la considération qu'ont le CP et le CN pour la population de notre pays. Le gouvernement fédéral est chargé de veiller à ce que ces sociétés agissent en bons citoyens.

Il y a en outre le problème de savoir si le ministère de l'Environnement cherche simplement à nous jeter de la poudre aux yeux pour le comité de gouvernement. Nous savons tous qu'il a très peu de responsabilités au nord du 60^e parallèle par exemple, car à partir de là, la responsabilité incombe au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Il y a également le problème de ce que l'on fait au sud du Canada. C'est très peu. Le gouvernement fédéral a fait preuve de très peu d'initiative et d'imagination dans ce domaine. Par exemple, l'Ontario est prêt à mettre en œuvre d'importants projets, de concert avec les municipalités, le gouvernement fédéral et les sociétés afin de commencer le recyclage qui pourrait s'avérer utile pour l'ensemble de notre pays. Le gouvernement provincial est prêt à faire les dépenses nécessaires à cette fin, mais le gouvernement fédéral s'est montré très peu intéressé à ce sujet et a fait preuve de peu d'initiative pour donner l'exemple.

Nous sommes tous inquiets car dans de nombreuses petites municipalités, le problème du traitement des eaux vannes est une question de vie ou de mort. Il arrive fréquemment que les municipalités ne puissent pas se développer tant qu'elles ne disposent pas d'installations convenables de traitement des eaux d'égout. Les municipalités n'ont pas les fonds nécessaires pour cela. Le gouvernement ontarien a réuni les fonds nécessaires mais le gouvernement fédéral a une fois de plus montré que cela l'intéresse très peu.